

214C0719
FR0000052854-OP008-AS04

7 mai 2014

Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.

SYSTAR

(Euronext Paris)

Complément à D&I 214C0645 du 28 avril 2014

Le 7 mai 2014, le projet de note établi, conformément à l'article 231-19 du règlement général, par la société SYSTAR en réponse au projet d'offre publique d'achat simplifiée déposé, le 28 avril 2014, par Bryan, Garnier & Co., agissant pour le compte de la société anonyme Axway Software, a été déposé.

Ce projet de note en réponse, qui contient notamment le rapport établi par le cabinet Bellot Mullenbach & Associés, représenté par MM. Pierre Béal et Thierry Bellot, mandaté par la société SYSTAR comme expert indépendant pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre publique d'achat simplifiée sur le fondement de l'article 261-1 I et II du règlement général, est diffusé en application de l'article 231-26 du règlement général.